

Contrat AMAP saison printemps-été 2019 « Miel »



Référent : Béatrice Touchet de Candé
Les Nobles - 38250 VDL
Tél : 04-76-56-97-70
Mail : btouchetdecande@wanadoo.fr
<http://amap.villard.free.fr>



Le présent contrat est passé entre les soussignés

Le consomm'acteur, Nom / Prénom :

Adresse :

Mail :

Tél :

et le producteur : Gaec Grains de Miel Leila Baeriswyl et Franck Repellin

117 chemin des Jeandiats-38250 Villard de Lans

Tél. : 06 32 05 19 23 / E-Mail : grainsdemiel@laposte.net

Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.

Le règlement s'effectue à la signature du présent contrat par chèque à l'ordre du producteur (Gaec Grains de Miel). Le consomm'acteur peut effectuer un versement équivalent à l'intégralité de la prestation en 1 ou 2 chèques. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1er chèque : 15/05, 2è chèque : 15/07.



Types de Miels à titre indicatif pour la saison



	Acacia	Châtaignier	Forêt	Lavande	Lavande fine	Montagne	Sapin
250g	5,60	5,50	5,50	5,80	5,90	5,50	6,50
500g	9,00	8,80	8,80	9,20	9,40	8,80	10,50
1kg	15,90	15,60	15,60	16,30	16,60	15,60	19,50

Merci d'écrire dans les cases le type de conditionnement et de miel choisi (vous avez la possibilité de commander plusieurs pots par mois).

Dates : 3 mai 7 juin 5 juillet

Dates : 2 août 6 sept

Montant total de la commande : €
Réalisé en 2 exemplaires à le

Signatures : _____ Le consomm'acteur Le producteur